CEDD
Nouvelle Région

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
c.edd@laposte.net

Propositions pour une région durable et solidaire

2016 - 2021

Une ambition commune :

« le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

(Déclaration du Sommet de Rio - 1992)

Cette plate-forme 2016 – 2021 exprime, pour les associations regroupées au sein de la Coordination Environnement et Développement Durable (CEDD), la volonté de contribuer aux prises de décisions et de participer à la mise en œuvre d'actions concrètes.

SEPTEMBRE 2015

CEDD Nouvelle Région

2016, toujours l'urgence !

Préambule

Le système socio-économique mondial fondé sur le libre-échange mal ou non régulé, sur le profit à court terme ou encore le moins disant social et écologique, produit l'augmentation des inégalités et est incapable de proposer des solutions assurant le bien-être de bientôt neuf milliards d'habitants sur une planète dont chacun a pris conscience qu'elle est un espace physique limité.

Un engagement toujours d'actualité

Force est de constater qu'au sein de notre modèle de développement fondé sur le couple « exploitation des ressources humaines et naturelles – réparation des dégâts causés » caractérisé par des modes de production, de consommation et d'échange non maîtrisés par le politique, les atteintes aux systèmes sociaux et aux écosystèmes dont dépend notre vie touchent d'abord, et plus fortement, les personnes et les peuples les plus démunis.

L'affaiblissement du politique et les risques de régression démocratique sont réels. Ils s'inscrivent dans un contexte d'urgence qui encourage au nom du pragmatisme, à faire des choix brutaux fondés sur les seuls principes de marchandisation et de rentabilité économique. Face au déni qui entoure la spécificité des activités d'utilité sociale, de nombreuses associations se voient contraintes d'adopter deux attitudes distinctes. **La première consiste à entrer dans des logiques d'appels d'offres inadaptées à leurs projets. La seconde à se définir comme force d'opposition**. Ce coup porté aux démarches partenariales construites de longue date avec les pouvoirs publics, porte atteinte à l'intérêt général.

L'altruisme et l'engagement bénévole au sein de groupes organisés sont des principes fondateurs du fait associatif qui viennent rappeler régulièrement aux décideurs les enjeux majeurs de notre vie en société pour une humanité partagée par et avec tous sur terre.
C'est pourquoi, même si nos associations se sont félicitées de certaines avancées stimulées par les conférences internationales, par la demande sociale forte, par l'action de différents groupes politiques ainsi que par le Grenelle de l'environnement, elles ne peuvent que constater le décalage entre les mesures prises et la réalité des enjeux. La capacité à agir sur les territoires de la part des administrations d'État (répression des fraudes, contrôles sanitaires, police de l'eau, douanes, etc.) représente pour elles un enjeu majeur.

Des actions telles que l'éducation à l'environnement pour tous, la gestion des ressources en eau, l'économie et la diversification des énergies, le développement de l'économie circulaire, ainsi que la connaissance et la sauvegarde de la biodiversité doivent se poursuivre et s'amplifier.

En conséquence, face à la gravité de la situation environnementale et sociale et à l'urgence d'agir, les membres de la CEDD s'engagent pour :

- le développement équitable pour tous, dans une nouvelle région à préserver pour les générations futures,
- la défense et la préservation de l'environnement, de sa biodiversité et de ses ressources naturelles,
- la promotion de l'idée de « biens communs de l'humanité » accordée à l'eau, aux sols, aux espaces et espèces (littorales, marines et terrestres), aux forêts, aux terres agricoles et aux matières premières.
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté,
- la promotion de modes de production, de consommation et d'échanges responsables et solidaires,
- la mobilité et le transport durables,
- le développement de liens et de projets concrets partagés entre le monde de la recherche et la société civile,
- la défense de la proximité des services publics (Région et État), dans le cadre du nouveau périmètre régional et de la réforme territoriale (Police de l'eau, direction générale de la consommation et de la répression des fraudes, etc.),
- la lutte contre toutes les pauvretés

Sommaire

I - PARTICIPATION CITOYENNE

1. **Place de la societe civile et de la participation citoyenne** : La France, democratie environnementale face a une forte defiance vis-a-vis des instances representatives et un dialogue social et environnemental territorial en panne
2. **Reseau associatif environnement et Developpement Durable** : un role de veille, d'alerte, de sensibilisation, de formation collective pour accompagner l'evolution culturelle, les politiques environnementales et de developpement durable
3. **Informer – Former – Éduquer les citoyens et acteurs** : faire vivre la democratie environnementale, saisir l'opportunite d'un veritable moteur et levier pour l'innovation, la creativite et la mise en œuvre d'actions concretes
4. **Espace Regional de Concertation** : espace force de propositions pour l'education a l'environnement et au developpement durable, dans une logique de partenariat multi-acteurs pour une lisibilite sur, pour et avec les territoires.

II - GESTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE NOTRE CADRE DE VIE

5. **Amenagement du territoire, des projets co-construits avec les citoyens** : action publique durable et concertation face a un equilibre territorial delicat a mettre en oeuvre, la destruction des elements paysagers et le declin des surfaces cultivables
6. **Le climat, attenuation et adaptation** : l'urgence d'agir pour eviter la hausse de 2°C d'ici 2100, par l'education, l'imagination, l'innovation, la sobriete, la solidarite … veritables clefs de la reussite
7. **La gestion de l'eau** : connaissance de l'etat de la ressource et concertation pour l' evolution des pratiques face aux risques
8. **Qualite de l'air** : information du public, sensibilisation des acteurs, valorisation des actions exemplaires et reproductibles
9. **Mer et Littoral** : prise en compte globale du lien terre-mer, avec un partage de la culture du risque et de la memoire du passe
10. **Patrimoine naturel et biodiversite** : conservation accrue et novatrice du patrimoine naturel avec les associations, en reconnaissant leurs competences et en les soutenant pour la poursuite de la methode « observer, connaitre, faire connaitre, proteger »
11. **Agriculture et biodiversite** : accentuation de la conciliation entre maintien et preservation des ecosystemes avec un changement progressif de systeme agricole, par des actions realisees exemplaires dans une logique de « gagnant – gagnant »
12. **Creer les paysages de demain** : valorisation de l'arbre et la haie, indispensable reponse aux enjeux du developpement durable en coherence avec les schemas directeurs

III - PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES

13. **Transition energetique pour attenuer les causes du dereglement climatique et s'y adapter** : soutien de l'innovation sociale des territoires, appui a la pluralite des sources d'energie, valorisation des actions exemplaires et reproductibles
14. **Deployer les systemes de productions durables :** accompagnement aux changements de pratiques agricoles
15. **Favoriser l'emploi paysan et la creation d'activite en milieu rural**: soutien aux dynamiques economiques durables et solidaires
16. **Soutenir les systemes alimentaires territorialises** : relocalisation de l'economie alimentaire par un lien fort entre paysans et citoyens, la structuration des outils de la transformation a la commercialisation et une diversification de l'offre
17. **Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forets** : pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement et des sols, formation des acteurs a la gestion forestiere durable pour une prise en compte de la multifonctionnalite des forets
18. **Consommation et cadre de vie, la transition pour et avec les citoyens** : vers l'economie du partage et de la fonctionnalite
19. **La gestion des dechets, nouvelle competence regionale** : avec un plan regional participatif, pour une diminution des volumes et de la toxicite des dechets, une connaissance et un suivi des dechets, vers une evolution des modeles economiques
20. **Economie circulaire changer de paradigme :** augmentation de l'efficacite de l'utilisation des ressources et diminution de l'impact sur l'environnement a tous les stades du cycle de vie des produits
21. **Transports et mobilite** : desaturation des axes routiers et diminution des emissions de particules par l'intermodalite

IV - SANTE ET ENVIRONNEMENT

22. **Agriculture et Pesticides, leviers d'action pour un territoire sain** : accompagnement pour une evolution des pratiques
23. **Pesticides et sante , vivre en bonne sante** : face au risque majeur pour la sante publique, reduire et stopper l'usage des pesticides
24. **Se proteger des bruits environnementaux** : prevention, formation et amelioration des infrastructures de transports
25. **Lumieres artificielles et nuisances** : pour un eclairage public sobre et efficient, vers l'integration d'une « Trame noire »

GLOSSAIRE

Un attachement à la concertation, à la coopération et au partenariat

CEDD Nouvelle Région

Les membres de la CEDD mettent en avant leur volonté de participer à la mise en œuvre de certaines des actions concrètes décrites dans les fiches jointes, ils ont conscience qu'ils sont des forces de proposition.

C'est dans un cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les institutions et la société civile - respectant la légitimité de chacun - que les actions engagées peuvent être efficaces.

L'exercice de la responsabilité passe par la participation.

La CEDD est composée d'associations ou de fédérations :

- de protection et de valorisation de la nature, des paysages et du cadre de vie,
- d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- de développement de l'agriculture durable, biologique, citoyenne et territoriale
- de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- de consommateurs.

Elle permet à plus d'une centaine d'associations, regroupant des dizaines de milliers d'adhérents, de mutualiser leurs pratiques, d'échanger et de travailler en partenariat, ceci sans se substituer à ses membres. Chacun d'entre eux reste responsable de la mise en œuvre des propositions validées ensemble.
Actrice de la société civile, elle revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain. Consciente des effets pervers des approches sectorisées et cloisonnées, elle valorise la transversalité dans ses actions, auprès de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

Les membres de la CEDD affirment que, dans un contexte de fusion et d'exercice de nouvelles compétences définies par la loi NOTRe, le futur Conseil Régional aura la responsabilité d'agir à son niveau en prenant en compte localement les enjeux planétaires. Ils seront particulièrement attentifs à l'élaboration du SRADDET.

Ils revendiquent les constats, les objectifs et les propositions contenus dans cette plate-forme, en font un de leurs référentiels pour leurs travaux futurs et souhaitent en débattre avec ceux qui vont se présenter aux suffrages des électeurs de la nouvelle Région pour les élections de décembre 2015.

Sont membres de Poitou-Charentes Nature :

Sont membres d'InPACT Poitou-Charentes :

Tous les logos présentés sont ceux des structures signataires de cette plate-forme.

Ce document est disponible en téléchargement : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Plate-forme_CEDD_2016-2021.pdf, à la demande au 05 49 88 99 23 ou à c.edd@laposte.net